

Politique de cohésion 2014-2020 : FEDER-FSE Languedoc Roussillon

Axe 5 : Favoriser une approche urbaine intégrée

Objectif thématique 4 (OT 4)

Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone

Priorité investissement 4c (PI 4c)

Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Actions soutenues

1) Accompagner la rénovation énergétique du parc de logements sociaux, tant en matière d'investissement que d'accompagnement des bailleurs et des locataires (en termes d'usage, de modification des comportements...).

La rénovation énergétique dans le logement s'inscrit pleinement dans la mise en oeuvre de la stratégie UE 2020 (réduction de l'exclusion sociale et de la pauvreté, notamment par la diminution des charges locatives, rénovation des quartiers en difficulté et de la performance énergétique de l'offre de logements).

Toute action visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (photovoltaïque dans le cadre de bâtiment à énergie positif) dans les infrastructures publiques et dans le logement dans un objectif de cohésion sociale sera encouragée, exclusivement dans le cadre d'approches urbaines intégrées soutenues au titre de l'axe urbain.

2) Accompagner les projets d'économies d'énergie dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics, (rénovation et construction performantes, bâtiments écoconstruits, éclairage public très performant, suivis des consommations, études et diagnostics...).

L'exemplarité de l'État et des collectivités se traduit au travers de leur patrimoine, de leurs compétences et de leur fonctionnement. Elle passe notamment par des constructions exemplaires, des efforts de réhabilitation « BBC », un suivi des consommations et une amélioration des systèmes de chaufferies et de ventilations.

3) Encourager la modification des comportements auprès des décideurs et du grand public, notamment par le soutien aux programmes d'action des Espaces Info Énergie (EIE) et des Agences Locales de l'Énergie, qui donnent des conseils gratuits aux particuliers sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Le logement privé, que le FEDER ne subventionne pas directement, est un gisement potentiel important d'économies d'énergies. Le passage à l'acte, tant en termes d'investissements en énergies renouvelables qu'en termes d'économies d'énergies, générateurs de chiffres d'affaires pour les entreprises et de création d'emplois, doit être encouragé. Les EIE sont un élément déclencheur de par leur professionnalisme et leur neutralité.

Principaux groupes cibles : Population des quartiers prioritaires en priorité, Jeunes et étudiants défavorisés

Cibles territoriales spécifiques : Prioritairement les quartiers prioritaires des EPCI éligibles à un contrat de ville

Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: www.europedirectplr.fr

Tel : (33) (0)4 68 05 38 84

Mail: contact@europe-direct.fr

Twitter : @EUROPEDIRECTPLR

Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>



Type de bénéficiaires	Collectivités territoriales éligibles à un contrat de ville, Administrations de l'Etat, Etablissements publics, associations, Groupements d'Intérêt Public, Groupement d'Intérêt Economique, Groupement Européen de Coopération territoriale, Société d'Economie Mixte, syndicats mixtes, bailleurs sociaux.
Critères de sélection	<p>Proposer une démarche intégrée à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI prioritairement éligibles à un Contrat de Ville, et portant majoritairement sur les et portant majoritairement sur les quartiers identifiés par la géographie prioritaire de la ville ;</p> <p>Présenter une gouvernance (le chef de file ayant un rôle central) qui garantisse une vision globale des crédits FEDER et FSE mobilisés au titre de la politique de la ville sur son territoire, afin d'assurer un suivi fin des crédits engagés. La gouvernance devra également être participative et partenariale; Les actions relatives au logement ou induisant la création ou la réhabilitation d'immobilier (de santé par exemple) seront conduites de manière complémentaire avec l'OT9b;</p> <p>La présentation d'actions en faveur du développement économique des quartiers via l'OT3 a), le FSE et le recours aux clauses d'insertion sociales dans les marchés publics notamment, sera fortement appréciée;</p> <p>Complémentarité à rechercher entre FEDER et FSE dans le cadre d'actions spécifiques contribuant à l'inclusion sociale;</p> <p>De manière à éviter une dispersion des crédits et à encourager des opérations de taille significative, des planchers de montant d'investissements (en termes d'assiette subventionnable), sont nécessaires. Ce plancher s'établit à 30 000 € pour les investissements et à 20 000 € pour les actions d'animation et de formation. Ces planchers pourront être ajustés dans le cadre d'appels à projets.</p> <p>Pour le logement social, un dispositif d'intervention sera élaboré conformément à la future circulaire nationale.</p> <p>Une attention spécifique sera portée sur les actions visant à répondre de manière spécifique aux enjeux prégnants de la précarité énergétique des ménages défavorisés par l'intermédiaire de travaux de rénovation thermique sur les logements sociaux et les copropriétés, et de campagne de sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques.</p> <p>Critères de sélection des projets</p> <p>Etre sélectionné dans le cadre d'un des appels à projet en faveur des EPCI éligibles à un contrat de ville (publication appel à projets décembre 2014)</p> <p>Projets proposant une labellisation Très Haute Qualité Environnementale (THQE), HQE, bâtiments basse consommation (BBC), etc.</p> <p>Pour la réalisation des opérations de rénovation urbaine, le recours aux clauses d'insertion sociales dans les marchés publics ou toute autre action en faveur de l'emploi dans les quartiers, de même que la capacité à proposer des investissements complémentaires seront fortement appréciés.</p>
Fonds	FEDER
Budget 2014-2020	
Contact	Région Languedoc-Roussillon- Direction adjointe aux affaires européennes europa@cr-languedocroussillon.fr
Programme-formulaires	Programme opérationnel FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 (sommaire avec pagination) Lien vers formulaires de demande de subvention
Mise à jour	5 décembre 2014



Centre d'information Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (ADRET)

Web: www.europedirectplr.fr

Tel : (33) (0)4 68 05 38 84

Mail: contact@europa-direct.fr

Twitter : @EUROPEDIRECTPLR

Facebook : <http://goo.gl/nx6cn>

